



## Course des 2 plages, Brétignolles sur Mer – Samedi 11 Mai 2019 – (Organisée par le Jogging Loisir Brétignollais)

- Animations enfants    Course Corniche 4.7Kms    Course Nature 12.5Kms

### Programme, descriptif du parcours et règlement :

#### **Animations enfants, départ à 14h15**

- Le départ et l'arrivée : La Normandelière à Brétignolles sur mer
  - Le parcours : Sur le site de la Normandelière, parcours de 8 mn, 1500 et 3000 mètres
  - Renseignements : Site internet : <http://joggingloisirbretignollais.com>
  - Inscription gratuite sur place uniquement
  - Inscription et retrait des dossards à partir 13h00 sur le site de la Normandelière
  - Premier départ à 14h15 (si les conditions météorologiques le permettent)
  - Engagement : épreuve ouverte à tous, licenciés\* et non-licenciés\*
  - Animations enfants organisées par le JLB et sous la responsabilité des parents
  - Autorisation parentale obligatoire**
    - 7 à 9 ans "Animation des étoiles de mer" Endurance de 8 minutes (départ à 14h15)
    - 10 à 12 ans "Animation des bigorneaux" 1500 mètres (départ à partir de 14h30)
    - 13 à 16 ans "Animation des étrilles" 3000 mètres (départ à partir de 14h45)
- Parcours en boucle de 1000 mètres



## **Course Corniche 4.7Kms, départ à 17h00 (Adultes)**

- Le départ : La Sauzaie à Brétignolles sur mer (Esplanade du surf)
- Le parcours : Parcours en ligne, bord du littoral, empruntant la piste cyclable
- L'arrivée : Plage de la Normandelière à Brétignolles sur mer
- Renseignements : Site internet : <http://joggingloisirbretignollais.com>
- Engagement : épreuve ouverte à tous, licenciés\* et non-licenciés\*
- De cadets (nés en 2003 et avant) à masters
- Course limitée à 200 participants
- Inscriptions
  - Sur notre site internet : <http://joggingloisirbretignollais.com>
  - Par courrier (**avant le 4 mai 2019**): Mme PAVILLON Anne Laure 18 Rue du Penalty  
85470 BRETIGNOLLES SUR MER
  - Inscriptions magasins + retrait des dossards:
    - (*Sur présentation d'une pièce d'identité originale ou sa photocopie*)
    - INTERSPORT St Gilles croix de vie / Vendredi 10 Mai de 16h00 à 19h00
    - SUPER U Brétignolles sur mer / Samedi 11 Mai de 10h00 à 12h00
  - Clôture des inscriptions le Samedi 11 Mai à 12h00 (**Important: Pas d'inscription possible au départ de la course**)
  - Retrait du dossard de 15h00 à 16h30 au départ de la course
    - (*Sur présentation d'une pièce d'identité originale ou sa photocopie*)
- Tarifs : 9€ (licenciés\*), 11€ (pour les non-licenciés\*)
  - Dont 1€ versé à la fondation Perce Neige, Givrand.
- 1 lot à chaque participant à l'arrivée.



## **Course Nature 12.5Kms, départ à 17h00 (Adultes)**

- Le départ : Sur la grande plage de St Gilles croix de vie (A l'école de surf)
- Le parcours : Parcours Nature en ligne, empruntant la piste cyclable en bord de mer et sous-bois
- L'arrivée : Plage de la Normandelière à Brétignolles sur mer
- Renseignements : Site internet : <http://joggingloisirbretignollais.com>
- Engagement : épreuve ouverte à tous, licenciés\* et non-licenciés\*
- De cadets (nés en 2003 et avant) à masters

### Inscriptions

- Sur notre site internet : <http://joggingloisirbretignollais.com>
- Par courrier (**avant le 4 mai 2019**): Mme PAVILLON Anne Laure 18 Rue du Penalty  
85470 BRETIGNOLLES SUR MER

→ Inscriptions magasins + retrait des dossards:

*(Sur présentation d'une pièce d'identité originale ou sa photocopie)*

- INTERSPORT St Gilles croix de vie / Vendredi 10 Mai de 16h00 à 19h00
- SUPER U Brétignolles sur mer / Samedi 11 Mai de 10h00 à 12h00
- Clôture des inscriptions le Samedi 11 Mai à 16h30 (sur Place) 12h00 (sur site)
- Retrait du dossard de 15h00 à 16h30 au départ de la course

*(Sur présentation d'une pièce d'identité originale ou sa photocopie)*

-Tarifs : 9€ (licenciés\*), 11€ (pour les non-licenciés\*),

Dont 1€ versé à la fondation Perce Neige, Givrand.

**+4€ pour les inscriptions le jour de la course (Au départ de la course)**

- 1 lot à chaque participant à l'arrivée
- Total des 2 courses (4.7kms et 12.5kms) limité à 1000 participants



### Services :

- Parking public sur le site du départ et de l'arrivée.
- Ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.
- Consignes gratuites des sacs au départ de la course des 12.5kms.
- Restauration payante à l'arrivée.

### Navettes :

#### **-La Normandelière à Brétignolles sur mer**

Navettes en bus (gratuites) pour se rendre sur la ligne de départ, départ navettes 15h00.

### Article 1 : Epreuves

- Programme et descriptif des épreuves : Pages 1 /6, 2/6 et 3/6 du présent document.

### Article 2 : Sécurité et secours

- Commissaires et secouristes (sécurité civile) sur le parcours et à l'arrivée, un médecin présent sur la course et ambulance.
- Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course.  
L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de cet article.
- Les commissaires de course placés ainsi que les serre-files de l'organisation ont toute autorité pour arrêter un coureur présentant des signes excessifs de fatigue.
- Le non-respect de ces consignes entraîne la disqualification du coureur.

### Article 3 : Assurances

- Conformément aux dispositions légales, les organisateurs souscrivent une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. **Les non-licenciés s'engagent à posséder une assurance individuelle de responsabilité civile et corporelle. Dans le cas contraire, en cas de non-respect de cette clause, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables en cas d'accident.**
- Responsabilité civile : L'organisation est assurée pour les risques civils de l'épreuve auprès de la compagnie d'assurance **AXA** sous le n° de **contrat 4015138504**.
- Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

#### **Article 4 : Certificat médical \*exigé**

-C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du code du sport, que les participants :

- Sont titulaires d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA** ou d'un "Pass' J'aime Courir" **délivré par la FFA et complété par le médecin**, en cours de validité à la date de la manifestation. **(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).**
- Ou d'un **certificat médical** de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

-Il est expressément rappelé que les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

#### **Article 5 : Accompagnement**

-Aucun accompagnement (moto, VTT,...) ne sera autorisé sur le parcours.

#### **Article 6 : Droits d'image**

-Les concurrents autorisent, par leur engagement, les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître, prises lors de la participation à la " Course des 2 plages Brétignolles sur mer", sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **Article 7 : Chronométrage**

-le chronométrage est réalisé par TimePulse.run, entreprise spécialisée dans ce domaine.  
-Le temps sera établi par la prise en compte du temps donné par le starter au départ et le franchissement du tapis sur la ligne d'arrivée électroniquement.

#### **Article 8 : Retrait du dossard et du lot**

-Le retrait du dossard ne pourra se faire que sur présentation d'une pièce d'identité originale ou sa copie.  
-La remise d'un lot sera faite à chaque coureur à l'arrivée.



#### **Article 9 : Contrôle ANTI DOPAGE**

-Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, des contrôles antidopage pourront être effectués.

#### **Article 10 : Classement –Résultats**

-Le classement général sera consultable sur tableau d'affichage à l'arrivée.

Et le lendemain de la course au plus tard sur notre site internet :

<http://joggingloisirbretignollais.com>

Ou sur le site de notre prestataire TimePulse.run

#### **Article 11 : Arbitrage**

-Les litiges seront réglés par le directeur de course. Il est seul juge en cas de problème technique et pour l'interprétation du présent règlement. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

#### **Article 12 : Annulation**

-En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à quelconque remboursement ou versement d'indemnité.

#### **Article 13 : Inscription -Engagement**

-Le dossard est individuel, non cessible et non réaffectable sur l'épreuve du 4,7Kms ou du 12,5Kms et inversement. Dès lors que l'inscription parvient à l'organisation, il ne pourra être apporté aucune modification quant à l'épreuve choisie.

-Pour n'avoir aucune contestation sur l'inscription, privilégier l'inscription en ligne et non par courrier. Il convient à chacun des coureurs de s'assurer du bon enregistrement à son engagement.

-Pour valider une inscription, chaque participant :

- Reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.
- Il doit fournir les éléments nécessaires à son inscription : inscription complète, son certificat médical original ou sa copie conforme (ou sa licence).

**Aucun dossard ne sera délivré si le droit et les formalités n'ont pas été acquittés au moment de l'inscription ou du retrait des dossards.**